

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 148

présenté par
M. Son-Forget

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour les mêmes raisons que mon amendement précédent, il convient de supprimer l'alinéa 2 de l'article 1 de ce projet de loi.